



**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2014**

**Date de la convocation : 10 novembre 2014**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice Président),  
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

**DÉLIBÉRATION N°20141117\_005  
PARTICIPATION À L'ÉTUDE COMMUNE SUR LA MUTUALISATION INFORMATIQUE  
ET DE L'E-ADMINISTRATION**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20141117\_005**  
**PARTICIPATION À L'ÉTUDE COMMUNE SUR LA MUTUALISATION INFORMATIQUE**  
**ET DE L'E-ADMINISTRATION**

**Vu** l'adhésion du Syndicat Mixte à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour la compétence mutualisation informatique et de l'e-administration depuis 2014.

**Considérant** que la FNCCR souhaite mener à bien une étude sur la valorisation et le développement des structures publiques de mutualisation informatique. L'objectif est d'arriver, via cette démarche, à reconnaître le statut des structures de mutualisation dans la réglementation.

Les deux principaux axes de l'étude sont :

- mettre en évidence l'intérêt de la dématérialisation mutualisée entre les collectivités locales à travers des structures publiques dédiées,
- identifier les indicateurs permettant de mettre en œuvre un observatoire permanent de l'e-administration et de la mutualisation informatique.

Il s'agira de récolter les éléments financiers et techniques décrivant les interventions publiques dans le domaine, de synthétiser les résultats et de comparer les choix des acteurs (notamment entre territoires dotés de structures de mutualisation et ceux qui n'en disposent pas) afin de tirer des enseignements précis et d'évaluer le retour sur investissement de la mutualisation informatique en général. Une analyse macroéconomique devra également être restituée.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir m'autoriser à conclure la convention relative au versement d'une subvention à la FNCCR au titre d'une action concernant l'étude de la mutualisation informatique et de l'e-administration.
- De m'autoriser à engager la participation du Syndicat Mixte à hauteur d'un montant plafond de 2 000 € TTC réparti comme suit :
  - 1 500€ TTC pour la première part,
  - 500€ TTC pour la deuxième part conditionnelle si la somme des subventions accordées par les collectivités participantes au titre de la première part est inférieure aux dépenses supportées par la FNCCR au titre de la présente convention.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)